GCS UniHA
Groupement de Coopération Sanitaire
83 bd Marius Vivier Merle
69003 LYON

Questions / réponses

Objet : Fourniture de dispositifs médicaux de l'abord respiratoire et d'endoscopes souples à usage unique – SADRE

Références N° M_3110

Rappel DLRO : Le 14/10/2034 à 12:00

Conformément à l'article 4.3 du règlement de consultation, les candidats ont la possibilité de formuler des questions et des demandes de renseignements complémentaires par le biais de la plateforme des achats de l'Etat Place, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Vous trouverez ci-dessous, les réponses aux questions posées par les candidats.

N°	Date et heure de la question	Question du candidat	Réponse du pouvoir adjudicateur
1	28/10/2024 10:14	Dans le dossier CCTP + plans, il y a effectivement le CCTP mais cependant les plans n'y sont pas. Nous ne les voyons pas dans un autre dossier. Pouvez-vous nous les envoyer SVP ?	Notre dossier de consultation ne comporte pas de dossier intitulé "CCTP + plans" ni de plans. Merci de vérifier que votre question porte bien sur l'objet de cette consultation, à savoir, la fourniture de dispositifs médicaux de l'abord respiratoire et d'endoscopes souples à usage unique - SADRE - M_3110"

2	06/11/2024 09:56	Dans le Tableau de synthèse des capacités, colonne D, souhaitez-vous les quantités annuelles du marché UNIHA en cours pour les lots en question ou les quantités annuelles vendues à l'ensemble des établissements en France ?	Dans l'annexe 2 « tableau de synthèse des capacités », dans la colonne D, il est attendu le volume de vente réalisé sur l'année n-1 auprès de l'ensemble des établissements en France et pas uniquement dans le cadre de votre marché avec UniHA.
3	08/11/2024 14:56	Devons-nous ajouter un dossier technique (FT, notices etc) au dépôt de la candidature, ainsi que le RC, CCAP signés ?	Conformément à l'article 7 du RC, il n'est pas attendu d'offres au stade des candidatures. Les offres seront remises au stade des marchés spécifiques selon les modalités précisées dans une lettre de consultation. Chaque candidat se doit de produire un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces visées à l'article 6.3 du présent RC. Ces documents n'ont pas à être obligatoirement signés, seuls les marchés spécifiques seront signés à l'issue de la procédure d'attribution.
4	30/07/2025 10:21	Pouvez-vous nous communiquer la date limite de réponse pour candidater ?	Conformément à l'article 3.3 du RC, Le Système d'Acquisition Dynamique (SAD) est mis en place pour une durée initiale de 10 ans à compter de sa publication (le SAD a été publié 15/10/2024). Sa durée pourra être prolongée par la publication d'un nouvel avis d'appel à concurrence, au moins trois (3) mois avant son terme. Cet avis précisera alors les quantités envisagées pour la nouvelle période du SAD.
5	26/08/2025 12:26	Où devons-nous remettre l'offre de prix pour le marché d'UniHA (SADRE - M_3110)?	Conformément à l'article 7 du règlement de consultation, il n'est pas attendu de remise d'offres au stade du SAD. Les offres devront être transmises uniquement lors des marchés spécifiques, selon les modalités qui seront précisées

			dans la lettre de consultation correspondante.
6	16/09/2025 12:26	Afin de mieux appréhender vos besoins et d'adapter au mieux notre réponse, pourriez-vous nous préciser le détail des quantités annuelles prévues pour chaque lot ?	Conformément à l'article 7 du Règlement de Consultation, aucune d'offre n'est attendue au stade des candidatures. Selon l'article 5.3 du RC, vous devez remettre l'annexe 2 intitulée « Tableau de synthèse des capacités ». Ce document doit être complété avec les références sur lesquelles vous êtes susceptible de vous positionner lors de la phase des offres. Il ne constitue pas un allotissement mais des exemples de dispositifs qui pourraient être demandés dans des futurs marchés spécifiques. Un allotissement avec des quantités estimatives et un descriptif technique précisant les caractéristiques techniques de chaque lot sera proposé dans le cadre de chaque marché spécifique. Chaque fournisseur dont la candidature aura été retenue, aura la possibilité de se positionner sur un ou des lots décrits dans les marchés spécifiques. Pour information, l'annexe 1 du CCTP, intitulée « Estimation des besoins » précise une estimation financière annuelle pour chaque lot mais elle reste indicative et n'a aucune valeur contractuelle.